

Maromme, le 30/05/2023

Affaire suivie selon les secteurs par :

Isabelle Dieulle, Tiffany Hery et Christelle Montoro
Conseillères pédagogiques de circonscription

Marie-Pierre Noblet et Christelle Nicole
Coordonnatrices REP

Valérie Fieffé
Inspectrice de l'Éducation nationale

à
Mesdames, Messieurs les directeurs d'école

Objet : **Complément à la note N° 7 - Préparation de la rentrée 2023 – Répartition des classes**

Cette note complète la note du 13 mars 2023 concernant la préparation de la rentrée 2023. Elles seront relues lors du conseil des maîtres relatif à la constitution des classes.

Concernant la constitution et l'attribution des classes, il convient comme vous en avez l'habitude, de faire preuve de bon sens, de dialogue et privilégier d'une part l'intérêt des élèves et d'autre part la cohérence de l'équipe.

Lorsque la répartition des élèves par niveau s'avère délicate et induit de fait un déséquilibre, il convient de réfléchir à la meilleure solution dans le cadre d'une concertation élargie au sein de l'équipe actuellement en place.

Comme certains d'entre vous l'ont déjà fait, n'hésitez pas, si vous rencontrez des difficultés dans la constitution des classes pour la prochaine rentrée, à solliciter l'équipe de circonscription. Je vous invite à présenter plusieurs hypothèses en cherchant au préalable les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles. Si le mieux est d'obtenir l'accord volontaire de chacun, il arrive qu'il soit nécessaire de trancher. En cas de désaccord, le directeur peut solliciter l'IEN.

La réunion du 23 mai 2023 a permis de revenir sur les attendus des classes dédoublées en particulier celles des GS.

Vous adresserez **vos projets de répartition** à l'aide de la **fiche annexe** dès que possible et pour le **vendredi 9 juin 2022** au plus tard à l'adresse mail de la circonscription.

Je vous remercie pour votre collaboration et votre investissement au service de la réussite des élèves.

Valérie Fieffé